

Où est passée la société civile ?

Anne Dujin

Lors de son discours devant le Congrès réuni à Versailles le 3 juillet, Emmanuel Macron a prononcé une fois l'expression « société civile ». On aurait pu croire à un passage obligé, tant sa campagne présidentielle puis la campagne législative de La République en marche ! (LRM) avaient rendu omniprésente cette référence, devenue une sorte de gage du renouvellement de la classe politique. Mais c'est dans une perspective assez différente que le président de la République l'a mentionnée cette fois-ci, dans les quelques phrases consacrées au Conseil économique, social et environnemental. Le chef de l'État a rappelé que cette instance consultative est censée incarner le « *mouvement vivant de la société française* ». Mais parce que son intention fondatrice, « *créer entre la société civile et les instances politiques un trait d'union* » paraît s'être « *un peu perdue* », il a annoncé sa réforme, et notamment la remise au goût du jour du droit de pétition, affichant son ambition d'en faire la « *Chambre du futur, où circuleront toutes les forces vives de la nation* ».

La « société civile », notion aux contours particulièrement plastiques, désigne ici de façon classique les représentants de la vie civile organisée¹, les syndicats de salariés et de chefs d'entreprise, d'associations environnementales, familiales, de consommateurs ou humanitaires. Les mois précédents nous avaient pourtant habitués à une autre acception du terme, selon laquelle la société civile s'était mise à désigner les hommes et femmes non professionnels de la politique entrant au gouvernement d'abord, puis au Parlement, et dont le candidat Macron avait fait un argument central

1 - Il s'agit là de l'une des définitions les plus courantes de la société civile, que retiennent notamment les institutions internationales. *Le Livre blanc* de la gouvernance de l'Union européenne en donne cette définition : « *La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les "partenaires sociaux"), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des Églises et des communautés religieuses.* »